

## ***La recherche commune d'objectivité, condition pour la réalisation des objectifs de développement durable***

1. Le contexte actuel démontre à l'envi combien le manque de respect des savoirs issus des différentes communautés épistémiques (sciences au sens moderne, savoirs dits « traditionnels », communautés patrimoniales, communautés professionnelles, communautés minorisées pour diverses raisons...) empêche la communication de ces informations, et partant réduit gravement la qualité des débats et leurs liens à la complexité du réel. Mépriser des savoirs, c'est mépriser des personnes et ce qu'elles ont créé. C'est aussi un énorme gaspillage. Ne pas utiliser la diversité culturelle des savoirs à disposition, les ignorer ou les fausser, nuit gravement à la conception des décisions et à leurs applications. Ce gaspillage des savoirs est une atteinte à la dignité des personnes et probablement le plus grand empêchement à la réalisation des ODD. Qu'il s'agisse de communautés scientifiques officielles, ou de communautés autochtones gardiennes par leurs savoirs et leurs pratiques de patrimoines essentiels, qu'il s'agisse des forêts, des eaux, des terres, de pratiques de soin, toutes ces communautés épistémiques sont les laboratoires d'un développement dont la « durabilité » suppose le recueil, le respect et le traitement ouvert – respectueux et critique - de tous ces savoirs. *Des objectifs communs supposent une recherche commune d'objectivité.*
2. Comme les ODD recouvrent en principe tous les aspects d'un développement qui se doit d'être inclusif des personnes et de leurs savoirs, la démonstration peut se faire de tous côtés. Si les exemples de communautés minorisées sont essentiels et relativement documentés, nous voudrions porter l'accent ici sur les communautés « scientifiques » au sens large, dont l'objet porte sur les grands équilibres mondiaux, qu'il s'agisse de sciences physiques, de sciences du vivant et d'écologie, d'économie, de sciences sociales, juridiques et politiques.
  - *Du côté des sciences du vivant et de géophysique*, un des exemples des plus significatifs est le mépris avec lequel les travaux et préconisations du GIEC ont été reçus, et le retard extrêmement dommageable des mesures qui auraient dû, et devraient encore, être prises, dans le cadre du changement climatique, d'une agriculture, d'une alimentation, et d'une industrie durable, notamment. La liberté d'opinion a été conçue par beaucoup, y compris par les professionnels de la communication, comme quasi-absolue, jusqu'à nier, ou minimiser à l'extrême les faits. Les résultats se soldent et vont se solder par des millions de morts, de déplacés et une augmentation prévisible de la pauvreté qui repousse une bonne partie des ODD loin après les drames massifs qui étaient pourtant prévus. Et pourtant, les analyses du GIEC s'appuyaient aussi sur le travail, par exemple d'ONG des communautés autochtones pour la préservation des forêts amazoniennes, par la démonstration de leur expérience écosystémique. Pourquoi cette convergence des savoirs n'a-t-elle pas été entendue par des collusions de décideurs étatiques et économiques ?
  - *Du côté des sciences humaines*, l'exemple le plus visible et dramatique est probablement celui de la manipulation de l'histoire. Partant de l'hypothèse selon laquelle toute histoire est subjective, des mouvements politiques, religieux ou

économiques construisent leur généalogie des faits de façon à justifier une interprétation unique aux fins de domination. L'histoire des guerres passées et présentes, démontre qu'il n'est pas possible d'étendre une domination, ou de mener une agression militaire ou de type néocoloniale, sans fausser gravement les connaissances disponibles, au mépris du travail critique des historiens – y compris leurs débats en cours sur leurs points de désaccord. Si, comme l'a montré R. Vidal Naquet (*Les faussaires de l'histoire*), tout historien est libre de réviser une histoire, mais il n'a pas le droit d'en devenir un « faussaire ». Ici aussi la démonstration croise le travail académique et celui des historiens qui recueillent et analyse les témoignages, pour leur rendre justice, telle l'ONG *Mémorial*, témoin violemment censuré d'une permanence historique qui démontre l'envers de la continuité glorieuse fabriquée par un pouvoir étatique et religieux

L'exercice des libertés d'opinion, d'expression et d'information (et d'éducation) interrogent le droit de chacun de participer à une vie culturelle libre, ici dans ses dimensions « scientifiques », celles qui nous démontrent que la recherche d'objectivité – essence peut-être la modernité de nos libertés – est possible et nécessaire.

**3. En dehors de la recherche d'objectivité, la liberté d'information est vaine.** Il y a un lien pour tous les droits humains entre dignité et respect /recherche d'objectivité : nier les faits, mépriser les personnes et les communautés qui en ont été victimes, et/ou témoins, mépriser celles qui ont lutté et luttent dans quelque domaine que ce soit contre des situations de graves violations directes ou indirectes de droits humains, c'est à l'évidence leur ôter la dignité d'être reconnus comme porteurs de savoirs, capables de contribuer aux grands débats et projets, que ce soit aux niveaux locaux, régionaux ou universels.

**4. La recherche d'objectivité, une condition nécessaire à l'exercice des libertés.** *L'objectivité n'est pas la vérité, mais un corps de savoir, constitué en tant qu' « objet » vérifiable et critiquable ; cet objet est conçu comme une base de discussion à critiquer pour aller plus loin.*<sup>1</sup> Il est le résultat provisoire d'un travail collectif, fondé sur le croisement de perspectives par un débat ouvert et régulier. L'objectivité se définit habituellement à deux niveaux : celui des faits et celui de la cohérence dans leur interprétation, ou démonstration.

- *La vérification des faits, premier degré d'objectivité.* Face au développement actuel des « vérités alternatives », aux campagnes de désinformation systématiques, le *fact-checking*, ou vérification des faits, permet aussi de rétablir la vérité sur un ensemble de faits, qui peut être sujet à l'infox, la désinformation et la rumeur. (voir exemple ci-dessous). Mais un fait n'est pas isolé, ses frontières ne sont pas toujours évidentes dans l'espace et dans le temps, c'est pourquoi, si la non-déformation des faits est la première condition de l'objectivité, ce n'est pas suffisant.
- *La contrôle de l'argumentation dans l'interprétation, second degré d'objectivité.* Le traitement des données doit se faire « selon les règles de l'art » propres à chaque discipline, y compris celles du traitement de l'information par les professionnels de la communication. C'est la cohérence de l'argumentation qui en expose la démonstration à la critique.

L'objet produit n'a pas la prétention de détenir la vérité, il reste relatif à un contexte, dans le respect des personnes et l'analyse critique des données : mais il est vérifiable. Il est fiable et utile : cette double qualité en fait une source principale de confiance dans la valeur centrale de la communication, condition nécessaire à la valorisation mutuelle des ressources (le contraire exact du gaspillage des ressources humaines et non humaines).

---

<sup>1</sup> Théorie classique sur la falsifiabilité des théories scientifiques, selon K. Popper, ou Einstein et Infeld (*L'évolution des idées en physique*).

- 5. Exercice de libertés et de responsabilités instruites.** Mettre les libertés d'opinion, de pensée, de conscience et d'expression y compris d'information, en lien avec un « commun », ici le développement durable, oblige à considérer que la protection de ces libertés ne se limite pas au respect d'obligations négatives. L'interdit de la censure – directe ou indirecte – ne suffit pas à garantir l'exercice des libertés individuelles, et encore moins la participation des personnes à l'élaboration des savoirs nécessaires pour respecter, réparer et améliorer les grands *équilibres* dynamiques d'un développement durable. Encore faut-il que chacun puisse *avoir le droit d'être instruit* des connaissances disponibles pour pouvoir participer à son tour au partage, à la transmission, à la critique et au développement des connaissances. Le « droit d'avoir des droits » (H. Arendt) - de les reconnaître, d'en comprendre l'accès et d'y contribuer en exerçant les libertés et les responsabilités correspondantes - nécessite que chacun puisse *s'approprier* les ressources adéquates de savoirs. L'exercice de libertés non instruites des références culturelles nécessaires à la compréhension de leur complexité et de leurs milieux *est aveugle ; sans référence à la recherche d'une objectivité commune, l'exercice des libertés ne peut contribuer à rien*, et certes pas à des objectifs qui impliquent une rationalité dans la communication.
- 6. Les liens avec le droit de participer à la vie culturelle dans toutes ses dimensions.** Si les obligations négatives suffisent à garantir la possibilité des libertés d'opinion, d'expression et d'information, elles ne suffisent pas à garantir et encore moins à en promouvoir l'effectivité, ou réalisation. Entre les détenteurs de droits et les porteurs d'obligations, il y a *l'objet* du droit à considérer, partie essentielle de sa légitimité : la participation à une diversité de ressources culturelles (ou ensembles de connaissances) de qualité. La protection des libertés subjectives implique la protection des structures de communication entre porteurs de savoir, ce qui peut être considéré comme *l'objet commun* aux libertés d'opinion, d'expression, mais aussi de pensée et de conscience, liées au de partager les informations. **C'est pourquoi, la démonstration de l'importance des libertés pour la réalisation des objectifs communs se démontre concrètement dans l'application de chaque dimension de la vie culturelle, comprise comme partage de connaissances et de pratiques liées. Le droit de savoir en partageant ses savoirs.** C'est notamment – et au premier chef pour les ODD, le droit de participer à une vie scientifique ; le libre exercice de celui-ci implique une formation à l'admiration, à l'observation, à la construction d'une opinion, au partage, à l'esprit critique, sans lesquels les individus ne peuvent pas exercer leurs droits et responsabilités dans les domaines de la consommation, de l'habitat, de la circulation... et de la citoyenneté, tout ce qui impacte le développement durable. Il nous semble essentiel d'appliquer ici l'interdépendance des droits humains et de la démontrer, en se référant aux libertés religieuses, artistiques, morales (modes de vie). Dans tous les cas, ces libertés ne peuvent en être séparées, elles forment un même processus d'émancipation qui traverse et se nourrit de tous les domaines de connaissance concourant au développement des personnes et des sociétés.
- 7. Un nœud logique : formation, information et ressources de savoirs.** Mais pour préciser ce point, il est nécessaire de montrer l'étroite interdépendance entre formation (éducation) et information, tout au long de la vie, tout en plaçant en leur milieu la qualité des ressources de connaissances. La rapporteuse spéciale sur le droit à l'éducation a montré l'importance de sa dimension culturelle<sup>2</sup>. Il s'agit d'un apprentissage des libertés d'opinion et d'expression, liée à la découverte d'une grande diversité de connaissances, ou ressources culturelles et à la pratique de l'esprit critique et du dialogue. Sans cet apprentissage précoce de l'instruction nécessaire au débat, l'exercice des droits, libérés

<sup>2</sup> Voir le rapport de la rapporteuse spéciale sur le droit à l'éducation, Mme Koumbu Boly Barry, du 9.08.21 : *Les dimensions culturelles du droit à l'éducation ou le droit à l'éducation en tant que droit culturel*.

<https://www.ohchr.org/fr/calls-for-input/reports/cultural-dimensions-right-education-or-right-education-cultural-right>

et responsabilités de l'information est extrêmement limité. Cette interdépendance entre ces libertés « jumelles », intimement complémentaire, est essentielle pour parvenir à une formation et une information « appropriée » (aux deux sens du terme : logique d'adéquation ou d'objectivité et actif : chacun est apte à faire sienne, à s'approprier une information qui lui permet alors de faire ses choix)<sup>3</sup>

8. **Valeur politique : chacun a droit de participer à un espace public instruit par une recherche commune d'objectivité.** Cet espace est un « bien commun » à protéger et développer par une action permanente pour l'information et la formation mutuelles. C'est la condition primordiale constitutive de toute culture démocratique, quelle qu'en soit la forme, nécessaire à la réalisation des ODD, y inclut à l'amélioration de leurs formulations et des stratégies possibles. La protection des minorités des... oui, mais à condition qu'il y ait un espace protégé de recherche d'objectivité.
9. **Priorité à la responsabilité commune d'observer.** Quand un système social est malade, la priorité est d'organiser une observation avec la participation de tous les acteurs concernés, individuels et collectifs. Face à la complexité, l'obligation de respect, habituellement interprétée comme négative (ne pas nuire) doit être comprise dans sa dimension positive : ne pas nuire, c'est d'abord recueillir et croiser toutes les observations pertinentes. Cela signifie que chaque habitant doit être *habilité* à participer, selon une procédure régulière à l'évaluation de l'effectivité des droits qui le concernent plus spécialement avant, pendant et après la mise en œuvre de toute mesure qui peut avoir un impact sur ces droits. Une telle évaluation ne peut se réduire à un recueil des résultats attendus et réalisés. Pour atteindre les causes, elle doit viser la valeur des connexions entre les interacteurs, là où se joue la non-pertinence, ou la pertinence de la communication.
10. **Proposition : parmi les ODD, manque un Objectif culture, comme axe transversal dynamique et créatif, condition de réalisation de tous les autres.** Il apparaît qu'en dehors de l'objectif 4 relatif à l'éducation de qualité, le développement des savoirs, n'apparaît qu'implicitement ici et là, alors qu'il s'agit peut-être de l'axe central : *le droit de savoir en partageant les savoirs*. Comment assurer, par exemple, l'objectif 13 (mesures relatives au changement climatique), sans assurer le droit de tous de participer aux bienfaits de la vie scientifique ? De même quelle est la consistance de l'objectif 16 (paix, justice et institutions efficaces), sans le B-B-BA de toute « société apprenante » : la connaissance et le respect du droit commun, à travers l'intelligence de sa diversité culturelle ? Et enfin les partenariats pour la réalisation des objectifs (obj.17), impliquent qu'on s'accorde sur la pertinence, et donc l'objectivité de valeurs communes, et sur l'état de leurs points en discussion. Que ce soit loin d'être le cas est évident, mais ce qui ne l'est pas, c'est que cet objectif ne soit pas prononcé.<sup>4</sup>

<sup>3</sup> Déclaration des droits culturels, dite « Déclaration de Fribourg » 2007. <https://droitsculturels.org/observatoire/la-declaration-de-fribourg/> Voir un commentaire de ce point : P. Meyer-Bisch « La vie communicationnelle. Une triangulation de droits culturels. Condition pour l'effectivité de tous les droits humains » in *L'interdépendance des droits de l'homme au principe de toute gouvernance démocratique*, pp.149-161.

<sup>4</sup> Voir la campagne « Objectif culture 2030 » <http://culture2030goal.net>. La proposition d'ajouter un objectif culture est pertinente à condition de comprendre le domaine culturel dans son sens large : toute activité et connaissance « porteuse d'identité, de valeur et de sens ».

### **Exemple**

#### ***La vérification des argumentations : le tri des informations fiables et utiles***

*La Fondation Hironnelle, Media for peace & human dignity*, est une organisation suisse à but non lucratif créée en 1995, qui fournit de l'information à des populations confrontées à des crises, pour leur permettre d'agir dans leur vie quotidienne et citoyenne.

[https://www.hironnelle.org/fr/?mc\\_cid=4633e8e4a4&mc\\_eid=6b259e6f90](https://www.hironnelle.org/fr/?mc_cid=4633e8e4a4&mc_eid=6b259e6f90)

Deux exemples sur leur site, parmi beaucoup

- Accompagner la réponse humanitaire d'urgence avec de l'information fiable et utile : C'est le but du projet de la Fondation Hironnelle au Pakistan créé en partenariat avec l'agence pakistanaise Tribal News Network et financé par le réseau humanitaire H2H Network.

- Mouhamadou Touré est rédacteur en chef de Studio Tamani, média partenaire de la Fondation Hironnelle au Mali. Selon lui, les médias doivent davantage écouter les besoins du public en matière d'environnement pour contribuer à la recherche de solutions pertinentes au Mali.